

NOUVEAU
A SAINT-HILAIRE-SAINTE-MESMIN



St Hilaire St Mesmin

LES PEINTRES EN HERBE
ENVISAGENT L'OUVERTURE
D'UN COURS DE PEINTURE
POUR LES ENFANTS
DE 8 À 10 ANS
LE MERCREDI DE 15H À 16H
À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024



OUVERTURE CONDITIONNÉE À UN
MINIMUM DE 6 INSCRITS.

150€ pour les enfants de St Hilaire
160€ pour les non hilairois

Forfait de 20€ par trimestre pour le matériel

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
À L'ADRESSE

DES PEINTRES EN HERBE :
lespeintresenherbe@gmail.com

DES COURS ADULTES ET UN COURS 11-14 ANS EXISTENT DÉJÀ
renseignements à la même adresse



Dimanche 21 juillet- Grand spectacle sur la RD 951

La 12e Traversée d'Orléans, avec près de 350 véhicules de 1900 à 1985 en provenance de Mareau-aux-Prés, passera à Saint-Hilaire en direction d'Olivet pendant environ 1h30 à partir de 12h00.



Ne pas jeter sur la voie publique



LE P'TIT HILAIROIS

Juillet/août 2024 N° 112

CANICULE, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ET LES SIGNAUX D'ALERTE!

MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER

- Boire environ 1.5L d'eau par jour
- Passer du temps dans un endroit frais
- Manger en quantité suffisante
- Donner des nouvelles à ses proches

Crampes

Maux de tête

Fièvre > 38°C

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais - fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

Vous êtes âgés de 70 ans, isolé et/ou handicapé, nous vous rappelons qu'il est possible de vous inscrire auprès de la mairie sur le registre des risques climatiques en contactant le service CCAS de la mairie. Bel été à toutes et tous. Prenez soin de vous.

RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU



La relève annuelle des compteurs d'eau est planifiée sur la commune de **SAINT-HILAIRE-SAINTE-MESMIN** du **02 au 27 Septembre 2024**.

Cette relève sera réalisée par **les agents d'Orléans Métropole**.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans les boîtes aux lettres, comme habituellement.

TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous trouverez sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>, le formulaire « Tranquillité vacances » à remplir et à venir déposer soit en mairie, soit dans l'une des deux brigades de gendarmerie à Cléry-Saint-André ou

Meung-sur-Loire ou le transmettre par mail à : cob.meung-sur-loire@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Ce dispositif permet d'améliorer la sécurisation des résidences principales en l'absence de leurs occupants. Dans ce cadre, des patrouilles de surveillance sont régulièrement programmées afin de vérifier l'intégrité des propriétés et prévenir les cambriolages. Dissuasif pour les délinquants, ce dispositif contribue également à rassurer les personnes qui partent en vacances.

Après chaque passage de la gendarmerie à votre domicile, vous recevez un sms vous en informant.

Concours d'Hilairois à l'entretien des parcelles boisées (2ème édition)

Vous vous chauffez au bois et souhaitez récupérer du 1^{er} janvier 2025 au 15 mars 2025 du bois mort au sol et arbres sur pieds morts ou malades de diamètre inférieur ou égal à 30cm dans les parcelles boisées communales (parc de la Pie, le Pâtis et le Chaussis) dans le cadre d'une convention d'affouage. Demandez le règlement et inscrivez-vous en mairie ou par courriel avant le 1^{er} octobre (nom, n° tél. et E-mail). Nota : Un seul affouagiste, n'ayant pas déjà profité de ce type d'offre, sera retenu par tirage au sort.



MARCHÉ DES PRODUCTEURS « MANGEONS LOIRET »

Ce dimanche 14 juillet, marché des producteurs sur le mail de 9h à 12h. Venez nombreux faire le plein de vos produits de saison le matin avec nos producteurs habituels.



FERMETURE AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale sera fermée du 05 au 25 août 2024 inclus en raison des congés d'été.

Réouverture le lundi 26 août à 8h. Merci de votre compréhension.



Piégeage du frelon asiatique

La lutte contre les frelons asiatiques fait l'objet d'un plan national porté par GDS France (Groupements de Défense Sanitaire) et Fredon France (marque déposée regroupant les Fédérations régionales de lutte et de défense contre les organismes nuisibles). De ce plan découle, en l'absence de piège 100% sélectif, qu'il faut piéger au bon moment, au bon endroit, avec de bons appâts et de bons pièges soit de février à mai dans un endroit ensoleillé auprès des ruchers ou d'anciens nids avec des pièges spécifiques (à ailes, à nasses, japonais,...) pour ne viser que les frelons et donc en excluant les pièges bouteilles ou cloches à cause de leur non sélectivité.

Pour de plus amples informations rendez-vous sur le site de GDS France et de Fredon France.

Une communication sur les processus de piégeage et une distribution de pièges sélectifs seront assurées sur le mail à l'occasion du marché du 8 septembre.



"Poubelles ventouses"



Il est constaté que des bacs servant à l'évacuation des déchets ménagers et assimilés restent sur la voie publique trop souvent, et parfois à demeure.

Le règlement du service public d'élimination des déchets stipule que les conteneurs doivent être présentés à la collecte au plus tôt la veille au soir, et rentrés dans tous les cas le soir même du ramassage.

Vous pouvez consulter les jours et horaires de collecte sur le site www.orleans-metropole.fr rubrique "gestion des déchets".

Rappel : les conteneurs ne doivent pas rester en permanence sur le domaine public dans le souci de préserver la propreté, l'hygiène et la salubrité publiques et de ne pas encombrer les trottoirs et les voies (sécurité des piétons et des cyclistes)

MERCI de veiller au respect de ces consignes qui contribuent à améliorer le cadre de vie. Si vous devez vous absenter, pensez à l'entraide et à la solidarité entre voisins.